



IME Médoc

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF

LIVRET D'ACCUEIL

Qui sommes-nous ?

L'Adapei 33 est **une association de parents** qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

Elle propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne.

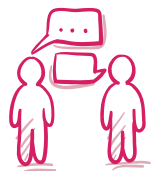
La Section locale Médoc

La Section locale est le relais de proximité pour les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches.

Elle est gérée et animée par **des parents bénévoles**.

Le Délégué à l'Action Associative est votre interlocuteur privilégié sur l'IME.

Vos contacts associatifs :



Responsable de la Section Locale Médoc

Claudie Delas

Tél. 06 64 29 16 75 - claudie.delas@adapei33.com

Déléguée à l'Action Associative de l'IME du Médoc

Sandrine Benjamin-Lauga

Tél. 06 61 49 50 57 - sandrine.binjamin@free.fr

L'Adapei 33 en quelques chiffres



2 300

Personnes
accompagnées



9 500

Proches
concernés



620

Adhérents



1 200

Professionnels



Vous, ou l'un de vos proches, venez d'intégrer un établissement de l'Adapei 33.

C'est une grande responsabilité pour nous, que nous exerçons depuis 1958.

A côté d'une expertise forte de l'accompagnement, nous affichons des valeurs auxquelles nous sommes attachés : éthique, solidarité et tolérance.

Vous avez votre mot à dire sur l'application au quotidien de ces valeurs ; nous comptons sur vous et sur votre implication.

Je reste à votre écoute,

Philippe Béguerie


Président de l'Adapei 33



Bienvenue à l'IME Médoc

Votre enfant vient d'intégrer l'IME du Médoc.

Ce nouvel environnement peut être source de multiples interrogations. Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour que son accompagnement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe de l'IME reste à votre écoute et à celle de vos proches pour toutes les questions que vous pouvez vous poser.

L'équipe de l'IME Médoc



Les étapes clés de l'accompagnement de votre enfant

1 Le recueil des **attentes**

Vous expliquez ce que vous souhaitez que votre enfant apprenne à faire et ses aspirations. *Nous souhaitons qu'il apprenne à être autonome dans sa vie quotidienne, qu'il apprenne à lire, qu'il apprenne à se déplacer en toute sécurité, qu'il puisse un jour avoir une activité professionnelle.* Un référent éducatif vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée du **projet personnalisé**.

2 Le recueil des **besoins**

L'équipe de l'IME, avec votre enfant et vous, évalue ses capacités et compétences. *Notre enfant passe des tests et il fait des exercices pour savoir s'il sait s'habiller seul, s'il sait prendre le bus, s'il sait réaliser de petits achats...* vous êtes partie prenante dans l'évaluation pour que les apprentissages aient lieu sur tous les lieux de vie de votre enfant.

3 L'élaboration du **projet personnalisé**

Vous faites des choix sur les priorités d'apprentissage et sur les méthodes pour lui faire gagner en autonomie. *Que va-t-il apprendre cette année ? Quels sont nos objectifs d'apprentissages ? Comment va s'articuler sa scolarité à l'école avec l'IME ?*

Et nous signons ensemble le **contrat de séjour**.

4 La mise en œuvre du **projet personnalisé**

L'IME vous accompagne dans la réalisation du projet de votre enfant.

Il va apprendre à utiliser un outil de communication. Il va bénéficier d'une classe externalisée au collège.



En tant que parents, vous avez un rôle actif dans toutes les décisions qui concernent votre enfant.

C'est pourquoi, votre présence est nécessaire lors des diverses rencontres organisées.

Qu'est-ce que...

Le projet personnalisé

Le projet personnalisé est un document qui décrit ce que votre enfant va apprendre à l'IME et pourquoi.

Il fait l'objet d'un bilan partagé, chaque année. Il est réactualisé en fonction de l'évolution de votre enfant.

Le contrat de séjour

Le contrat de séjour est un accord officiel entre l'IME et vous, qui définit les conditions dans lesquelles votre enfant est accompagné par l'IME.

Un **avenant** reprenant les objectifs du projet personnalisé, est signé chaque année.



L'IME Médoc est certifié **Cap'handéo Autisme**

Fondés sur des référentiels rédigés par des personnes en situation de handicap et des professionnels, les labels et certifications Cap'Handéo répertorient un ensemble d'exigences incontournables.

L'objectif de la certification est de promouvoir l'autodétermination des personnes avec autisme en les aidant à trouver un accompagnement ou une structure qui s'appuie sur les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS).





Les prestations proposées à votre enfant

Pour répondre aux besoins de votre enfant et à vos attentes, exprimées dans le cadre du projet personnalisé, l'IME vous propose différentes prestations.

1 Des prestations **pédagogiques**

De 6 à 16 ans, l'IME répond à l'obligation d'instruction de votre enfant, selon les modalités qui lui sont adaptées :

- Apprentissage en unité d'enseignement interne à l'IME,
- Apprentissage en classe externalisée au collège d'Hourtin
- Accompagnement sur ses lieux d'enseignement dans le cadre d'un parcours partagé en milieu ordinaire avec une école, une SEGPA, un CFA...



2 Des prestations **éducatives**

L'équipe éducative accompagne votre enfant pour qu'il gagne en autonomie dans différents domaines :

- L'**autonomie** personnelle et sociale

Accès aux besoins fondamentaux, développement des compétences domestiques, apprentissage des repères spatio-temporels, acquisition des règles sociales.

- Le **développement** personnel

Découvrir ses capacités d'apprentissage, apprendre à gérer ses émotions, développer ses centres d'intérêt et sa créativité, apprendre à devenir citoyen.





Guidance parentale

En fonction de vos besoins et de ceux de votre enfant, l'équipe éducative peut vous accompagner pour vous approprier les outils et méthodes utilisés par l'IME.

Cette prestation peut avoir lieu dans les locaux de l'IME ou à votre domicile.

- Le développement de la **communication**

L'équipe propose un panel d'outils de communication adaptés à votre enfant en fonction de ses compétences (PECS, Facile à lire et à comprendre, tablettes numériques...).

L'équipe de l'IME peut vous proposer une guidance parentale.

3 Des prestations **thérapeutiques**

L'équipe paramédicale permet à votre enfant d'être accompagné au quotidien en fonction de ses besoins.

S'il nécessite un traitement médicamenteux, l'infirmerie de l'établissement coordonne l'aide à la prise conformément à l'ordonnance médicale transmise par la famille.

L'équipe facilite l'accès aux soins nécessaires pour votre enfant et vous conseille sur ces accompagnements.

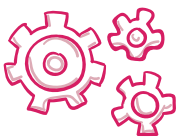
Des ateliers d'accompagnement à la santé et d'habitation aux soins peuvent être proposés.

Des prestations paramédicales (orthophonie, psychomotricité) peuvent être organisées en interne sur prescription médicale, selon les possibilités et le plateau médico-technique de l'établissement.

4 Des prestations **sociales**

L'équipe vous propose un accompagnement dans les démarches à caractère social pour votre enfant (dossiers MDPH, protection juridique...).





Les différents dispositifs de l'IME

l'IME du Médoc accompagne 80 jeunes. Ces derniers sont répartis par dispositif, en fonction de leur projet personnalisé :

1 Unité d'Enseignement Externalisée 6/15 ans

L'IME du Médoc propose des prestations de scolarisation pour chaque jeune selon son âge et ses besoins.

- Collège Jules Chambrelent à Hourtin

En dehors des temps d'enseignement dispensés dans les établissements scolaires, les jeunes bénéficient de temps éducatifs sur les deux sites de l'IME :

- Site de Saint-Laurent du Médoc
40 rue du Général de Gaulle - 33112 Saint-Laurent du Médoc
- Site de Cissac Médoc
3 allée de Villambis - CS61001 - 33250 Cissac Médoc

2 Autonomie et Socialisation 14/20 ans

Ce dispositif accueille des jeunes pour lesquels il est proposé un accompagnement à la construction d'un projet d'initiation au travail et d'insertion sociale ainsi qu'un accompagnement à l'orientation vers le secteur adulte.

- Site Cissac-Médoc - 3 allée de Villambis
CS61001 - 33250 Cissac Médoc

3 Professionnalisation 14/20 ans

Ce dispositif accueille des jeunes dont l'objectif principal est d'accéder au milieu du travail protégé ou ordinaire, pour des prestations professionnelles, d'habiletés sociales, d'autonomie dans les transports et dans les actes de la vie y sont travaillés. L'IMPro travaille enfin des prérequis au travail tels que la création de CV, savoir-être, recherche de stages etc...

- IMPro Cissac Médoc - 3 allée de Villambis
CS61001 - 33250 Cissac Médoc



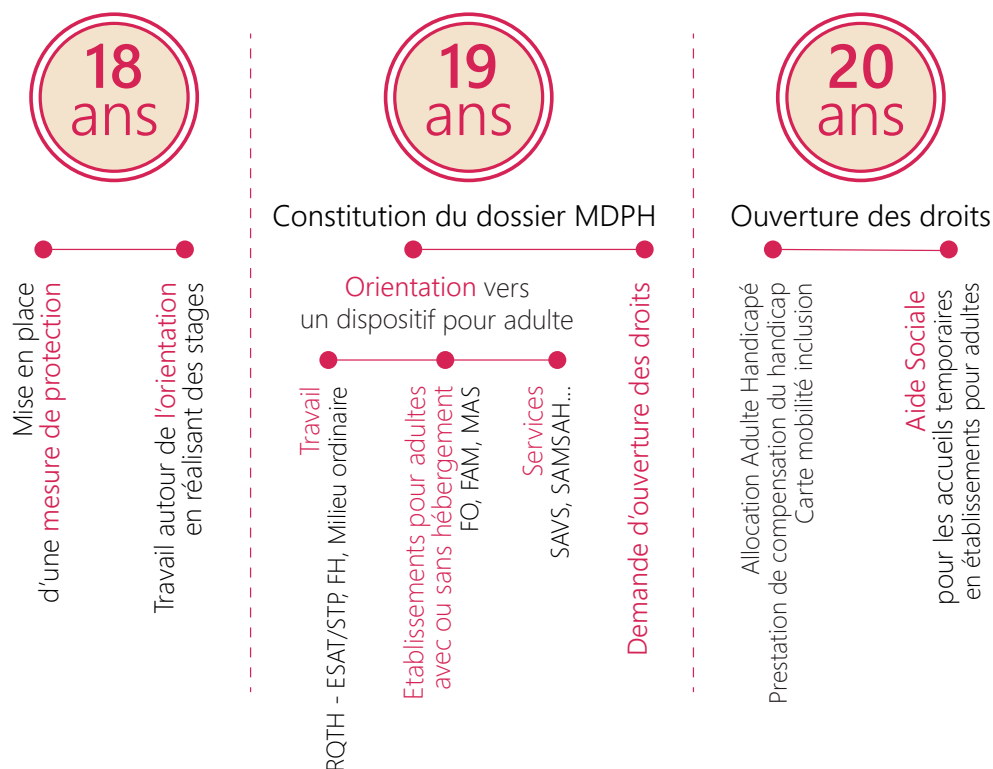
4 Éducation structurée 6/20 ans

En lien avec les ... ce dispositif accompagne des jeunes porteurs de troubles du neurodéveloppement (notamment TSA), nécessitant un accompagnement relevant de méthodes structurées (Teacch/PECS/ABA) vers des prestations d'autonomie, professionnelles, pédagogiques en fonction de leur projet.

- IME Médoc - 40 rue du Général de Gaulle
33112 Saint-Laurent du Médoc



Le passage à l'âge adulte, ce qui change pour les jeunes entre 18 et 20 ans



A 18 ans, changement d'orientation !

Il est important d'anticiper la demande d'orientation à la MDPH, vers des dispositifs adultes, dès l'âge de 18 ans, même si l'orientation IME s'applique jusqu'à 20 ans. Ceci permet à votre enfant de se projeter dans son parcours et de devenir acteur de ses démarches et de son projet de vie.

Peu avant sa majorité, s'il n'est pas en mesure d'accomplir seul certains actes de la vie civile, d'exercer ses droits personnels ou de gérer son patrimoine, il faut préparer la mise en place d'une **mesure de protection juridique** : sauvegarde de justice, tutelle, curatelle ou habilitation familiale.

A 20 ans, changement de droits et de situation à l'IME !

L'ensemble des droits est réévalué au moment des 20 ans à l'initiative du jeune (ou de son tuteur/curateur lorsqu'il est majeur protégé au sens de la loi). L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) remplace l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH), elle est attribuée sous certaines conditions et pour une durée déterminée.

Votre enfant peut bénéficier d'un accompagnement par l'IME à titre dérogatoire, accordé par la MDPH pour une année, dans l'attente d'une place dans un dispositif pour adulte. Il s'agit de l'amendement Creton.

Selon son orientation, les modalités d'accompagnement sont différentes.

- S'il bénéficie d'une orientation ESAT ou Sessad Pro, il doit **s'acquitter des frais de restauration** pendant son maintien à l'IME mais également lors des stages organisés en ESAT (article L344-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles).
- S'il bénéficie d'une orientation FO ou FAM, il doit **solliciter l'aide sociale** dépendant du Département pour la participation financière de son accueil à l'IME.
- Dans le cadre d'un accueil temporaire en structure adulte, la constitution d'un dossier d'aide sociale est également nécessaire. Le jeune adulte devra **s'acquitter d'une contribution auprès de l'établissement accueillant**. Le montant de cette contribution est fixé par le Conseil départemental (article 336 du Règlement Départemental de l'Aide Sociale).



Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement dans cette transition

Pour toutes ces démarches, n'hésitez pas à contacter une assistante sociale pour avoir de plus amples informations et vous conseiller dans vos démarches.



Les services de proximité

Selon les besoins de votre enfant et de son parcours, il peut bénéficier de prestations proposées par d'autres services de proximité.

Les Services d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD), situés au 4 rue Pierre Castéja à Pauillac, accompagnent les jeunes sur tous leurs lieux de vie, en fonction de leurs besoins. Une notification MDPH dédiée est nécessaire pour bénéficier de cet accompagnement.

L'accompagnement généraliste 6 / 20 ans

Le SESSAD met en place des actions d'accompagnement qui permettent le maintien de l'enfant et de l'adolescent dans son milieu de vie ordinaire.

Elles sont planifiées sur le secteur du Médoc.

L'accompagnement TSA 6 / 25 ans

Le SESSAD accompagne, sur tous les lieux de vie, des jeunes ayant un diagnostic posé de troubles du spectre de l'autisme.

L'accompagnement Pro 15 / 25 ans

Le SESSAD accompagne des adolescents et jeunes adultes disposant d'un projet professionnel finalisé ou non.

Il accompagne les jeunes vers tous les dispositifs de droit commun en terme d'orientation, de formation, de métiers, de logement et de santé, dans l'objectif d'accéder à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

Le SESSAD accompagne des profils TSA de 18 à 25 ans.



Vos droits et ceux de votre enfant

Le Comité d'éthique

Depuis 2021, l'Adapei 33 s'est dotée d'un Comité d'éthique pour prévenir et répondre aux risques liés aux non-respect de ses valeurs fondamentales.

Le Comité d'éthique est une instance interdisciplinaire et consultative qui permet de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions, à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

Toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, membres de la famille, salariés, partenaires...) peuvent saisir le Comité d'éthique face à une situation complexe et singulière qui vient se confronter à des valeurs ou des principes d'intervention.

Comment saisir le Comité d'éthique ?

- Par mail : comite.ethique@adapei33.com
- Par formulaire sur le site internet : adapei33.com
- Par courrier à : Adapei 33 - Comité d'éthique
Bureaux du Lac II - Bât. R -39 rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex

La personne de confiance de votre enfant majeur

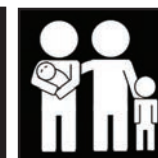
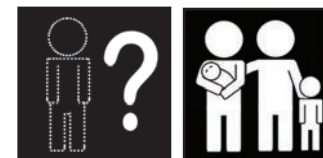
A partir de 18 ans, tout citoyen a le droit de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance de votre enfant l'aide à connaître et à comprendre ses droits.

La personne de confiance l'aide à exprimer ses choix.

Elle est son porte-parole, par exemple lors de son projet personnalisé ou lors ses rendez-vous médicaux.

Votre enfant peut choisir sa personne de confiance parmi ses proches, un ami ou un membre de la famille. Elle peut accepter ou refuser.



L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé

(Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018)

Chaque personne accompagnée à l'Adapei a un dossier qui rassemble des informations :

- Administratives
- Médicales
- Éducatives (dont le projet personnalisé)
- Professionnelles

Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique Airmes.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour son accompagnement. Ces informations restent confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin.

Lorsque votre enfant quittera l'IME, il pourra partir avec son dossier pour un autre établissement. Sinon, l'IME conservera ces données, seulement pendant 5 ans.

Si vous souhaitez consulter le dossier de votre enfant mineur :

- Pour un accès partiel : vous pouvez vous connecter à Airmes avec le code d'accès fourni sur demande au coordonnateur de l'établissement.
- Pour voir l'ensemble du dossier, faites une demande écrite à la direction de l'IME. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations.

Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui concernent votre enfant, en adressant votre demande au directeur de l'établissement.

Règlement Général sur la Protection des Données



Parce que vous êtes partie prenante dans le parcours de votre enfant et dans le devenir de l'Association, l'Adapei 33 vous informe régulièrement de son activité. Pour cela, nous avons besoin de votre consentement pour utiliser vos données personnelles afin de vous transmettre les différentes communications.

La bientraitance & la maltraitance

L'Adapei 33 suit les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Ces recommandations garantissent le respect de vos droits, ceux de votre enfant, de vos choix et la personnalisation de son accompagnement. **C'est ce qu'on appelle la bientraitance.**

Depuis fin 2024, l'Adapei 33 a mis en place une stratégie de bientraitance et sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance. Vous ou enfant pouvez signaler une situation de maltraitance via une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés.

☎ **05 24 99 03 54**
@ **maltraitance@adapei33.com**

Cette adresse mail et ce numéro de téléphone sont affichés dans tous les établissements. Les informations qui arriveront sur ce numéro de téléphone ou messagerie seront transmises au service qualité de l'Adapei 33.

Il existe aussi un numéro court mis en place par l'État pour signaler les actes de maltraitance commis sur des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap : ☎ **3977**

Vous pouvez également appeler le ☎ **119** (numéro gratuit), dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être. 50 écoutants professionnels de l'enfance se relaient pour répondre aux appels.

Vous êtes **victime** ou **témoin** d'un acte de maltraitance ?
Agissez, signalez !



☎ 05 24 99 03 54
@ maltraitance@adapei33.com
☎ **Personne accompagnée - Familles**
☎ **Professionnel(le)s**
☎ Faites une déclaration d'événement indésirable (EII)

Personnes âgées
personnes handicapées



La maltraitance est une réalité il faut en parler

Victimes ou témoins, appelez le :
3977

Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.

Enfants en danger ? Parents en difficulté ?
Le mieux, c'est d'en parler !



119
24h APPEL GRATUIT 7j/7
ALLÔ ENFANCE EN DANGER

www.allo119.gouv.fr



Les représentants des personnes accueillies peuvent se faire assister d'une tierce personne afin de permettre la compréhension de leurs interventions.

Votre participation et celle de votre enfant

- au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale est un groupe de personnes élues notamment parmi les personnes accueillies et les familles.

Il permet de participer concrètement à la vie de l'IME en faisant des propositions d'améliorations sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les activités de l'établissement et le règlement de fonctionnement.

Chaque personne composant le CVS (personnes accueillies, familles et professionnels) peut présenter sa candidature pour être élue membre du CVS et représenter l'ensemble des personnes le composant.

- à la vie de l'établissement

La participation des familles est importante et constitue un facteur d'amélioration de l'accompagnement : une meilleure compréhension de l'établissement, des méthodes éducatives employées et des activités, permettent d'assurer une continuité d'accompagnement entre l'IME et le domicile.

Vos recours en cas de non-respect de vos droits ou ceux de votre enfant

Si vous considérez que vos droits ou ceux de votre enfant ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision qui concerne son accompagnement, vous pouvez faire un recours en suivant le processus ci-dessous : en contactant, en premier lieu, le directeur de l'établissement et jusqu'au défenseur des droits si nécessaire.



1. CONTACT DIRECTEUR

Contactez le directeur de l'établissement ou du service à l'oral ou à l'écrit



2. CONTACT DIRECTION GÉNÉRALE ADAPEI 33

39, rue Robert Caumont, Bureaux du Lac II Bâtiment R, 33049 Bordeaux l'Adapei
ou par mail à siege@adapei33.com



3. CONTACT MÉDIATEUR EXTERNE

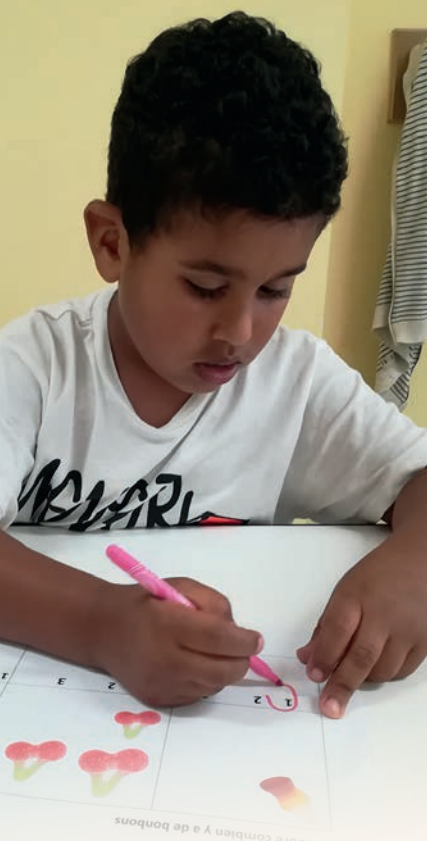
Contactez un médiateur externe (personnes qualifiées) mandatées par le Conseil départemental de la Gironde

- Par téléphone au 05 56 99 66 99
- Par courrier : Département de la Gironde
DGAS/PSA/DAPA/SESPH
Personnes qualifiées
Immeuble Gironde Égalité
CS 71223 - 1 esplanade Charles De Gaulle
33074 Bordeaux Cedex
- Par courriel : personnesqualifiees@gironde.fr



4. CONTACT DÉFENSEUR DES DROITS

M. Lin Daubech : ☎ 09 69 39 00 00
www.defenseurdesdroits.fr



Vos obligations et celles de votre enfant



Absences

En cas d'absence de votre enfant, vous devez en informer le secrétariat de l'IME dans les plus brefs délais.

☎ 05 56 73 18 88

En cas d'absence pour motif médical, un justificatif doit être transmis au plus tôt, soit par mail à ime.medoc@adapei33.com, soit au retour de votre enfant.



Santé

A chaque rentrée scolaire, vous devez transmettre au secrétariat l'attestation de Sécurité sociale couvrant votre enfant et la copie des vaccinations, à jour.



Assurance

A chaque rentrée scolaire, vous devez transmettre au secrétariat une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, couvrant votre enfant.



Respect du règlement de fonctionnement

Les règles liées au fonctionnement de l'établissement sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui vous est remis à votre arrivée.

Les informations pratiques



Jours d'ouverture

L'IME est ouvert 198 jours par an. Un calendrier d'ouverture vous est transmis en début d'année scolaire.



Ouverture du secrétariat et contacts

Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 17h00, du lundi au vendredi hors périodes de fermeture notifiées en début d'année scolaire.

Comment contacter l'IME ?



IME du Médoc

40, rue du Général de Gaulle
33112 Saint-Laurent du Médoc

@ ime.medoc@adapei33.com

☎ Administration : 05 56 73 18 88



Transport et autonomie

Si votre enfant n'est pas encore autonome dans ses déplacements, un arrêt de bus peut être mis en place par l'IME, sur les circuits de ramassage qu'il assure. En cas de demande de modification, merci de prévenir le secrétariat dans les plus brefs délais.



Coût de l'accompagnement

L'accompagnement de votre enfant, orienté par la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH), est financé par l'Assurance Maladie.

Aux 20 ans de votre enfant et en fonction de son orientation, des frais d'accompagnement peuvent s'appliquer (voir le chapitre "le passage à l'âge adulte").



Des participations financières peuvent être ponctuellement demandées à la famille pour certaines sorties culturelles, séjours ou compétitions sportives.

Contacts utiles

MDPH - 1 Esplanade Charles de Gaulle - 33074 Bordeaux

Tél. 05 56 99 66 99 - www.mdph33.fr

Sécurité Sociale

Tél. 0 811 70 36 46 - <https://www.ameli.fr>

Centre Ressources Autisme - 121 rue de la Béchade - 33076 Bordeaux

Tél. 05 56 56 67 19 - cra-aquitaine@ch-perrens.fr

Annexes au livret d'accueil

Les documents obligatoires qui vous sont remis à l'admission

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La charte des droits et libertés
- Le droit à l'image
- Le Règlement Général sur la protection des données (RGPD)
- L'information sur la désignation de la personne de confiance
- Le plan d'accès à l'établissement

Sur l'organisation de l'établissement

- L'organigramme de l'IME du Médoc

Les documents de présentation de l'Adapei 33

- Le flyer de la Section locale Médoc
- Le Projet associatif



Lexique

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

AEEH : Allocation d'Éducation Enfant Handicapé

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CVS : Conseil de la Vie Sociale

ESAT : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FH : Foyer d'hébergement pour travailleurs d'ESAT

FO : Foyer Occupationnel

IME : Institut Médico-Éducatif

MAS : Maison d'Accueil Spécialisé

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PECS : Système de communication par échange d'images

RQTH : Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé

SAD : Service d'Aide à Domicile

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

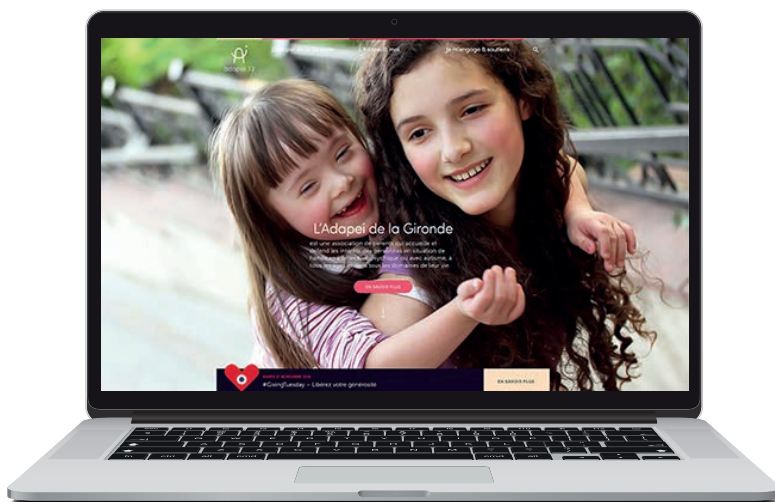
SESSAD : Service d'Éducation et de Soins à Domicile

SESSAD Pro : Service d'Éducation et de Soins à Domicile Professionnel

STP : Section à temps partiel

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Actualités
Agenda
Informations
Parutions
Offre de services
Etc...



Retrouvez l'Adapei 33 sur



adapei33.com
entreprise.adapei33.com

Crédits photos ® - Les photos de ce livret d'accueil
ont été prises sur les 6 IME et les 7 SESSAD de l'Adapei 33

Adapei 33

Bureaux du Lac II - Bât. R
39, rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11

